République Française Commune de LIMERZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 07 mars 2024

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, LUCAS Éric, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : ELAIN Maryse, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations ; Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations ; Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations ; Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations ;

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	9
Nombre de Conseillers votants	12

QUORUM:8

Secrétaire de séance : SEILLER Christine Procès-verbal publié le : 22 mars 2024

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024
- Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)
- Convention école privée
- Subventions : vote des montants versés aux associations
- Affectation de résultats :
 - Budget principal
 - o Budget commerces-multi services
 - o Budget lotissement la Valauderie
 - Budget lotissement le Chêne Creux
- Budgets primitifs
 - o Budget principal
 - o Budget commerces-multi services
 - o Budget lotissement la Valauderie
 - Budget lotissement le Chêne Creux
- Organisation du temps scolaire
- Informations diverses
- Agenda

La séance a débuté à 20 h 00

2024-03-01- Approbation du procès-verbal du 15 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est validé à l'unanimité des membres votants.

2024-03-02 - Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires - taxe sur le foncier bâti -taxe sur le foncier non bâti)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2024.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.14 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.13% (dont 15,26% de taux départemental)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.64%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2024-03-03 - Convention école privée

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école privée Saint Sixte, il convient de déterminer le coût d'un enfant de l'école communale Angélique Mounier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024,

Il est proposé aux membres du conseil municipal le montant de subvention suivant : 38 801.57€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER le montant versé à l'OGEC de l'école privée Saint Sixte pour le montant exposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Commentaire : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce montant est inférieur à la subvention versée l'année précédente. Cette différence s'explique principalement par la baisse des coûts de fonctionnement de l'école Angélique Mounier et les effectifs des écoles.

2024-03-04 - Subventions : vote des subventions aux associations communales et autres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions aux associations :

Nom	Ville	2024
Associations COMMUNALES		
Limerzel Sports Loisirs	LIMERZEL	500,0

ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	LIMERZEL	435,0
Saint Clair	LIMERZEL	900,0
Arts et culture	LIMERZEL	300,0
Arts et culture (concours photo)	LIMERZEL	150,0
Hismerzher Dart's Club	LIMERZEL	300,0
Boule Bretonne	LIMERZEL	300,0
Basket Loisirs Limerzel	LIMERZEL	300,0
Club de l'Age d'or	LIMERZEL	300,0
Association de Gymnastique Entretien	LIMERZEL	300,0
Comité des Fêtes	LIMERZEL	300,0
Comité de la Châtaigne (subvention)	LIMERZEL	300,0
Comité de la Châtaigne (compensation prêt de vaisselle)	LIMERZEL	150,0
Nature détente et compagnie	LIMERZEL	300,0
AJT	LIMERZEL	300,0
Limer'son	LIMERZEL	300,0
Sentiers et patrimoine Limerzelais	LIMERZEL	300,0
	Subvention	300,0
APEL (privée)	Arbre de Noël	520,0
· ,	Voyage	1560,0
	Arbre de Noël	580,0
OCCE (public) (enfant présent au 1er janvier et résidant sur la commune)	Voyage	1740,0
APEP	Subvention	300,0
EVEIL	Indem élec. local club	250,0
OGEC	Fourniture	2080,0
TOTAL		13065,0
	1	.1
Associations INTERCOMMUNALES		
Ecole Notre Dame	QUESTEMBERT	1492,4
MOSAICK	MALANSAC	250,0
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	MALANSAC	5985,0
Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERT	50,0
Harmonie Fanfare	MALANSAC	50,0
Croix-Rouge Française	QUESTEMBERT	100,0
Chorale Sainte-Cécile	MALANSAC	100,0
RES'AGRI	QUESTEMBERT	100,0
Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre	ROCHEFORT EN TERRE	50,0
COSI (nombre d'agent)		275,0
TOTAL		8452,4
Associations DEPARTEMENTALES		
Rêves de clown	VANNES	50,0
Les Restaurants du Cœur	VANNES	110,0
Secours Catholique	VANNES	50,0
		242.6

210,0

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

TOTAL

DE VALIDER la proposition de la commission finances exposée par Monsieur le Maire **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2024-03-05 - Affectation de résultats - budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 431 712.88€
- Résultat cumulé d'investissement = 107 191.33€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

107 191.33€ en dépenses d'investissement

431 712.88€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

107 191.33€ en dépenses d'investissement

431 712.88€ en recettes d'investissement (1068)

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2024-03-06 - Affectation de résultats - budget commerces multi-services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 39 561.43€
- Résultat cumulé d'investissement = 78 293.45€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

78 293.45€ en recettes d'investissement (001)

39 561.43€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

78 293.45€ en recettes d'investissement (001)

39 561.43€ en recettes d'investissement (1068)

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07 - Affectation de résultats - budget lotissement la Valauderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 38 164.29€
- Résultat cumulé d'investissement = 239 166.73€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

38 164.29€ en recettes de fonctionnement

239 166.73€ en recettes d'investissement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

38 164.29€ en recettes de fonctionnement

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2024-03-08 - Affectation de résultats - budget lotissement le Chêne Creux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 7 554.78€
- Résultat cumulé d'investissement = 166 092.48€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

166 092.48€ en dépenses d'investissement

7 554.78€ en recettes de fonctionnement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

166 092.48€ en dépenses d'investissement

7 554.78€ en recettes de fonctionnement

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2024-03-09 - Budget primitif - budget principal

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2024 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 369 902.03 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 037 981.33 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2024.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 369 902.03 € Dépenses et recettes d'investissement : 1 037 981.33 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2024.

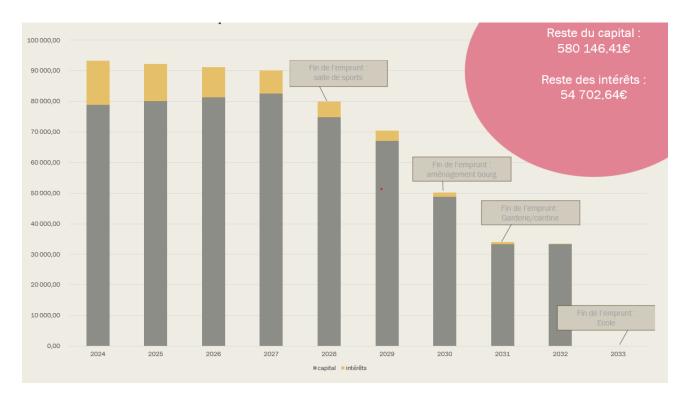
Commentaires:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1er Janvier 2024, la nomenclature comptable a été modifiée. Cette nomenclature permettant de classer les dépenses et les recettes à l'aide des numéros de comptes devrait assouplir et simplifier les règles budgétaires.

Monsieur le Maire précise qu'il qualifie cet exercice budgétaire comme « volontariste et raisonné » qui inscrit la commune dans une dynamique permanente en exploitant au maximum ses possibilités financières.

Pour faire face à l'inflation, les prévisions de dépenses sont augmentées de 1,5% et de 2% pour les charges de personnel, à partir du CA 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation de la dette du budget principal communal :



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets d'investissement de la commune :

Projet	Montant dépense	Inscription BP 2024	Imputation	
Remboursement d'emprunt en capital	80 000,00	80 000,00	1641	CHAPITRE 16
Déploiement de la fibre	176 484,00	44 500,00€	2041513	CHAPITRE 20
Réserve foncière	50 000,00	0,00	2111	
Salle polyvalente - sanitaires	30 000,00	30 000,00	2135	
Volets/ouvertures buvette du stade	5 000,00	5 000,00	2135	
Gouttières mairie	5 000,00	5 000,00	2135	
Amélioration bâtiment services techniques	5 000,00	5 000,00	2135	
Main courante mairie	7 000,00	0,00	2135	
Visiophone école	2 270,44	2 270,44	2135	
VMC salle polyvalente	2 112,89	2 112,00	2135	
Extérieurs services techniques	5 000,00	0,00	2135	CHAPITRE 21 :
Cloches de l'Eglise	15 000,00	0,00	2135	76 432€
Salle du stade - chauffage + volets	5 000,00	3 000,00	2135	
Ouverture mairie	10 000,00	0,00	2135	
Aménagement sécurité école Angélique Mounier	5 000,00	5 000,00	2135	
Ravalement salle du stade	5 000,00	5 000,00	2135	
Divers	7 500,00	7 500,00	2188	
Panneaux de voirie	2 000,00	2 000,00	2152	
Mobilier mairie	1 000,00	500,00	2184	
Livres médiathèques	4 050,00	4 050,00	2188	
Court de tennis	50 000,00	50 000,00	231	
Voirie	90 000,00	90 000,00	231	CLIA DEPLI 22
Travaux rue du 19 mars - route de la Cuma et Croix rialain	310 000,00	310 000,00	231	
Pump track	130 000,00	130 000,00	231	CHAPITRE 23 : 670 000€
Eglise - chauffage et fissuromètres	35 000,00	35 000,00	231	070 000C
Aménagement rue de la Mairie	23 000,00		231	
Bâtiment des associations	150 000,00	10 000,00	231	

Salle polyvalente - assainissement	10 000,00	10 000,00	231
Logement rue de la Mairie	90 000,00	30 000,00	231
Divers		5 000,00	231

2024-03-10 - budget primitif - budget commerces multi-services

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2024 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces multi-services pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : $60\ 000.00\ \in$ Dépenses d'investissement : $161\ 000.00\ \in$ Recettes d'investissement : $161\ 099.88$ €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces multiservices 2024.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces multi-services pour l'année 2024 comme suit :

 Dépenses et recettes de fonctionnement :
 $60\ 000.00\ \in$

 Dépenses d'investissement :
 $161\ 000.00\ \in$

 Recettes d'investissement :
 $161\ 099.88$ €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces multi-services 2024.

Commentaire:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation de la dette du budget commerces communal :



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets d'investissement de la commune :

Projet	Montant dépense	Inscription BP 2024	Imputation	
Four de la boulangerie	45 000,00	45 000,00	2135	CLIA DIEDE 24
Armoire réfrigérée boulangerie	5 000,00	5 000,00	2135	CHAPITRE 21 : 55 000€
Divers	5 000,00	5 000,00	2135	33 000C

Fenêtre bar tabac presse 58 000,00 58 000,00 231 CHAPITRE 23

2024-03-11 - budget primitif - budget lotissement la Valauderie

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2024 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 95 005.00 €
Dépenses d'investissement : 70 500.00 €
Recettes d'investissement : 284 666.73€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2024.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :95 005.00 €Dépenses d'investissement :70 500.00 €Recettes d'investissement :284 666.73€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2024.

2024-03-12 - budget primitif - budget lotissement le Chêne Creux

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2024 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 318 097.48 €
Dépenses et recettes d'investissement : 363 726.84 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2024.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 318 097.48 € Dépenses et recettes d'investissement : 363 726.84 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2024.

2024-03-13-Organisation du temps scolaire

Vu l'article D521-10 à D521-12 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la circulaire n°2016-165 du 8 novembre 2016 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré, à l'encadrement des activités périscolaires et nouvelles actions des groupes d'appui départementaux,

Conformément aux dispositions de l'article D.521-12 du code de l'éducation, l'organisation de la semaine scolaire arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période triennale, cette organisation peut être maintenue ou modifiée.

Le cadre règlementaire de l'organisation du temps scolaire :

Le cadre général d'organisation de la semaine scolaire est le suivant :

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- Une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour
- Une demi-journée n'excédant pas 3h30
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le temps scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 8h45-12h 13h45-16h30

Informations diverses:

PLUi: Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PLUi, adopté en 2019, a connu des modifications simplifiées. Un travail sur la révision du PLUi vient de débuter.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 86 hectares seront à partager entre les 13 communes de Questembert Communauté à la fois pour l'habitat et les zones d'activités.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail avec quelques élus et des personnes extérieures au Conseil Municipal afin de réfléchir sur les orientations d'urbanisme.

Nouveaux arrivants : Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des nouveaux arrivants se déroulera le 20 avril à la Mairie.

Elagage : Eric Lucas informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'élagage pour le déploiement de la fibre sont terminés. Quelques oublis sont à constater.

Pump track : les travaux ont débuté pour l'aménagement d'un pump track dans l'enceinte du stade communal.

Court de tennis : le grillage de l'ancien court a été changé, le terrain nettoyé. Le revêtement sera installé dès que les conditions météorologiques le permettront.

Four de la boulangerie : le changement du four sera fait très prochainement. Pour l'installation, le commerce sera fermé pendant une semaine.

Fin de la séance : 22h00		
Agenda :		
LUBERT Serge	GAIN Sylvie	LE COINTE Laurent
ELAIN Maryse	LUCAS Éric	BON Marguerite

DEGRES Odile	ALLAIN Fabrice	MORICE Chantal
DUHAMEL Bertrand	SEILLER Christine	COCHET Dominique
GRENEU Anne	LE BODO Sébastien	BEGOT Jean-François